

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT  
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT  
BOULOGNE SUR MER

CANTON  
BOULOGNE SUD

SEANCE  
ORDINAIRE

OBJET

*Tarifs des concessions  
cinéraires*

*L'an deux mil treize le 27 juin à 19 heures 30  
le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances  
sous la présidence de M.Jacques Lannoy, Maire  
en suite de convocation en date du 21 juin 2013  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.  
Etaient présents : tous les membres en exercice à l'exception de  
Mr TRIPLET Philippe absent.  
Mr LESAGE Bernard est élu Secrétaire*

*La séance est ouverte,*

*Après avoir entendu l'exposé de la commission ayant réalisé l'étude des  
pratiques en matière de fonctionnement des espaces cinéraires, le Conseil  
Municipal fixe les durées et tarifs des concessions des cavurnes, dans le  
cimetière communal, de la façon suivante :*

*Concession d'une cavurne pouvant recevoir 4 urnes pour une durée de  
15 ans : 545 €*

*Concession d'une cavurne pouvant recevoir 4 urnes pour une durée de  
30 ans : 750 €*

*Concession d'une cavurne pouvant recevoir 4 urnes pour une durée de  
50 ans : 1 100 €*

*Les différentes durées ci-dessus énoncées commencent à courir à compter  
de la date de souscription de la concession.*

*La dispersion des cendres au jardin du souvenir est gratuite.  
Les plaques portant les noms des défunts dont les cendres reposent au  
colombarium, soit dans une cavurne soit sur le jardin du souvenir, seront  
à charge des concessionnaires ; le type de plaque devra être conforme au  
modèle agréé par le règlement de cimetière.*

**POUR COPIE CONFORME  
CERTIFIEE EXECUTOIRE**

*Le Maire,*

*Jacques LANNOY*